



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales</p> <p>Bureau santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Hélène SADONES</p> <p>Tél. : 01 49 55 80 18 Réf. interne : BSA/1006063</p> <p>MOD10.21 B 29/10/09 NOR : AGRG1018539N</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/N2010-8187</p> <p>Date: 12 juillet 2010</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 0

Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : Demande d'action concernant le délai de réalisation des prélèvements dans le cadre de la surveillance virologique de l'influenza aviaire chez les canards appelants .

Références:

- Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8006 du 7 janvier 2010 concernant les modalités de la surveillance 2009- 2010 de l'influenza aviaire chez les appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau en application de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 2006 fixant les mesures sanitaires concernant l'usage des appelants utilisés pour la chasse du gibier d'eau.
- Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8073 du 17 mars 2010 modifiant la note de service DGAL/SDSPA/N2010-8006 du 7 janvier 2010

Résumé : Cette note de service informe les services déconcentrés de la date de signature de la convention financière entre la DGAL et la FNC et donc du délai de réalisation des prélèvements par les fédérations de chasseurs. La date limite de saisie des informations dans sphinx est donc repoussée.

Mots-clés : appelant, influenza aviaire

Destinataires	
<p><u>Pour exécution</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DDPP • DDCSPP • DDSV 	<p><u>Pour information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DRAAF • DRIAAF • Laboratoires vétérinaires départementaux (01, 14, 21, 22, 24, 30, 37, 40, 44, 67 et 79) • Préfets • ENSV • INFOMA • LNR AFSSA de Ploufragan • ONCFS – Unité sanitaire de la faune • MEEDDeM- bureau de la chasse et de la pêche • Fédération Nationale des Chasseurs • Association Nationale des Chasseurs au Gibier d'Eau (ANGCE) • SNGTV • ADILVA

En complément de la note de service du 17 mars 2010 susvisée, je vous informe que la convention établie entre la Fédération Nationale des chasseurs (FNC) et la DGAL concernant la participation aux frais liés à l'organisation, la réalisation des prélèvements et aux analyses PCR dans le cadre de la surveillance virologique des appelants, a été transmise à la FNC le 22 juin 2010.

A compter de cette date, les fédérations de chasse ont un délai de deux mois pour la réalisation des prélèvements tels que prévus par l'échantillonnage mentionné en annexe 2 dans la note de service du 7 janvier 2010 susvisé

Les modalités de réalisation des prélèvements restent inchangées.

La FNC a déjà informé les fédérations locales de ce délai .

La date limite de saisie des informations dans sphinx est donc repoussée au **01/09/2010**.

Je vous rappelle les liens communiqués par mel le 05/02/2010.

Pour accéder au questionnaire influenza lors du premier enregistrement, le lien suivant doit être utilisé :

<http://enquetes.local.varenne.agri/production/influenza/questionnaire.htm>

Pour toute modification concernant une saisie venant d'être réalisée, le lien ci-dessous doit être utilisé grâce à la clef qui vous a été donnée (d'où la nécessité d'imprimer la page récapitulative immédiatement après la saisie) :

<http://enquetes.local.varenne.agri/production/influenza/modification.htm>

.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté rencontrée dans l'application de cette note de service.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O

Jean-Luc ANGOT